

# Muséum national d'Histoire naturelle UMS 2006 "Patrimoine Naturel"



36 rue Geoffroy Saint-Hilaire  
Maison Buffon - CP 41  
75231 PARIS Cedex 05

<http://spn.mnhn.fr>  
<http://inpn.mnhn.fr>

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement

## **Recrutement d'un(e) : Chargé(e) de mission « Expertise diatomées, lien entre taxonomie et bio-indication »**

### **PRÉAMBULE**

Au sein du Muséum, l'Unité Mixte de Service « Patrimoine Naturel » UMS 2006 constitue un centre d'expertise et de données sur la nature cohérent et articulé entre les missions du Muséum, du CNRS et de l'Agence française pour la biodiversité. Elle vise à fournir une expertise fondée sur la collecte et l'analyse de données de la biodiversité et est en charge de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN, <http://inpn.mnhn.fr>). A ce titre, l'UMS constitue et diffuse le référentiel taxonomique sur la faune, la flore et la fonge, marine et terrestre, de France métropolitaine et d'outre-mer : TAXREF.

### **CONTEXTE**

L'Agence Française pour la Biodiversité assure l'animation et la coordination technique du système d'information sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement (SIE), du système d'information sur la biodiversité, dont le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) et du système d'information sur le milieu marin (SIMM).

L'évaluation de l'état écologique d'une masse d'eau de surface dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) s'appuie notamment sur une gamme d'indices biologiques, comme les indices diatomiques (IBD, IDA, IDR). Pour les indices construits à partir d'une liste de taxons bio-indicateurs définie, la stabilité de cette liste garantit l'homogénéité des calculs et la comparabilité des résultats de l'évaluation en conformité avec la DCE. L'évolution de la taxonomie, du fait de la progression des connaissances scientifiques, peut aboutir à une instabilité des bio-indicateurs ; les « nouveaux taxons » n'étant plus reconnus comme taxons « contributifs » pour le calcul de l'indice et sont rejetés par les outils de calculs.

Une mission intitulée « Gouvernance de la prise en compte des évolutions taxonomiques pour la surveillance et l'évaluation de l'état écologique des eaux de surface » a proposé une gouvernance du système avec la mise en place de groupes d'experts thématique ainsi que des « outils », tels que des tables de correspondance des taxons.

L'Indice biologique diatomées (IBD) est l'un des indicateurs couramment utilisés pour évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau à partir de l'analyse des diatomées qui le peuplent (composition et abondance). Par ailleurs, dans les DOM, plusieurs indices diatomiques ont vu le jour récemment et sont prescrits réglementairement (IDA, IDR) ou sont en cours de développement (indice Mayotte, indice Guyane). La saisie des données des prélèvements par les opérateurs de la surveillance est souvent faite à l'aide du logiciel OMNIDIA qui permet également le calcul de l'IBD dont l'algorithme de référence est désormais diffusé par le système d'évaluation de l'état des eaux (SEEE).

## DESCRIPTION DES MISSIONS

Au sein du pôle «TAXREF», le chargé de mission assurera l'expertise pour la gestion des référentiels taxonomiques des diatomées. Ses missions principales consisteront à :

- Réaliser une veille bibliographique régulière sur la taxinomie des diatomées à l'échelle de l'Europe de l'Ouest et des DOM, travailler en étroite relation avec les collections de cryptogamie du Muséum,
- Compléter et mettre à jour le référentiel TAXREF pour les diatomées,
- Participer en tant qu'expert aux travaux du groupe « Taxinomie et Bio-indication Diatomées » issu de la mission « gouvernance » (réponse aux questions transmises par l'animateur, avis sur l'évolution de la taxinomie et participation à la mise à jour des tables de correspondance, avis sur les taxons à prendre en compte dans le calcul des indices diatomiques pour l'évaluation DCE, pilotage de la rédaction de recueils de « bonnes pratiques » pour le calcul de ces indicateurs si besoin, rédaction de méthodologie...),
- Organiser des formations sur l'identification des diatomées et sur l'utilisation de cet élément de qualité biologique dans les indicateurs.
- D'une manière générale, développer les connaissances et outils associés (par exemple des clés de détermination...), sur les Diatomées et contribuer à l'expertise sur ce groupe pour le compte du Muséum et de l'AFB.

**Partenaires internes :** agents du pôle « connaissance espèces » de l'UMS, personnel de l'UGC botanique, personnel de différentes UMR (UMR 7205, UMR 7245, UMR 7194).

**Partenaires externes :** diatomistes français et étrangers, gestionnaires de collections, bureaux d'étude, agences de l'eau, DREAL, IRSTEA, AFNOR

## CONDITIONS ADMINISTRATIVES REQUISES

Etre titulaire au minimum d'un des diplômes suivants : Diplôme niveau Bac+5 dans le domaine de l'écologie et des sciences de l'environnement.

## QUALIFICATIONS REQUISES

- Excellentes connaissances de la taxinomie et de l'écologie des diatomées (indispensables)
- Bonnes connaissances du fonctionnement des indices diatomiques et des principes de bio-indication dans la DCE
- Connaissance des acteurs de la surveillance et de l'évaluation du compartiment diatomées (ex : Agences et Offices de l'eau, DREAL, Irstea) et des outils métiers (SEEE ; OMNIDIA)
- Connaissance de la logique "Référentiels" (ex : TAXREF, Sandre) et des bases de données naturalistes
- Compétence en analyse de données (statistiques descriptives et tests usuels)
- Aptitude à animer des réseaux d'expertise
- Aptitude à travailler en équipe et autonomie
- Aisance rédactionnelle (rapports techniques, articles scientifiques) et orale

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Type de contrat : Contrat de droit public à durée déterminée

Durée : 1 an renouvelable

Rémunération : selon profil et expérience

Date de prise de fonction : dès que possible

Lieu : Paris, Jardin des Plantes (ou Brunoy, 91)

## PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature est à envoyer avant le 15 avril 2017 à : [recrutementspn@mnhn.fr](mailto:recrutementspn@mnhn.fr)

Avec la mention : « **candidature Chargé(e) de mission « Expertise diatomées, lien taxinomie-bioindication ».**

Ce dossier comprendra :

- un *curriculum vitae* détaillé et tous les travaux susceptibles d'éclairer le jury (publications en particulier)
- une lettre de motivation,

Pour toute précision, les candidats sont invités à prendre contact au préalable avec :

Olivier Gargominy ([gargo@mnhn.fr](mailto:gargo@mnhn.fr)), Julien Touroult ([touroult@mnhn.fr](mailto:touroult@mnhn.fr)) .